



Elections aux conseils centraux usagers Guide d'utilisation pour les électeurs



Sommaire

- 1 Accès à la plateforme de vote
 - 1.1 Identifiant votant
- 2 Tableau de bord
 - 2.1 Afficher les candidatures
 - 2.2 Transparence de l'urne
 - 2.3 Voir les membres du bureau de vote
- 3 Comment voter
 - 3.1 Accéder au scrutin
 - 3.2 Valider son bulletin
 - 3.3 Récépissé de vote





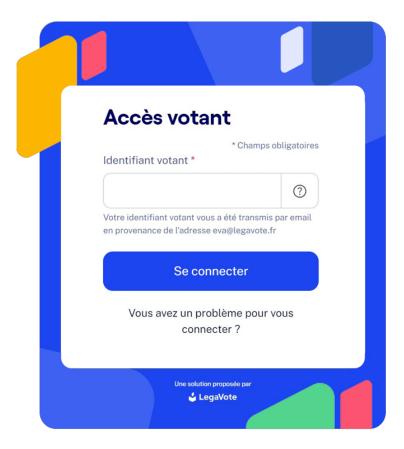
1 - Accès à la plateforme de vote

À l'aide d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone relié à internet, vous devez vous connecter au site dédié à l'élection (https://univ-angers.legavote.fr).

La plateforme de vote est accessible sur tout type de navigateur à jour de la dernière version majeure (Google Chrome, Microsoft Edge, Safari, Mozilla Firefox).

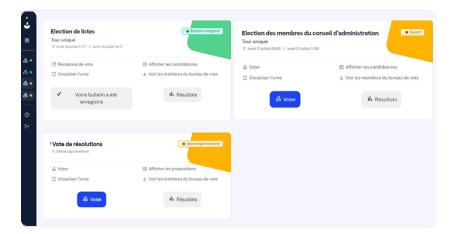
Vous devez saisir sur la page "Accès votant" :

O Votre identifiant votant





Une fois connecté à la plateforme de vote, vous serez automatiquement redirigé vers le premier vote en cours pour voter (s'il a démarré) ou vers votre tableau de bord.





1.1 - Identifiant votant

Votre identifiant votant vous a été transmis par email en provenance de l'adresse univ-angers@legavote.fr

Veuillez effectuer une recherche avec univ-angers@legavote.fr et vérifier le dossier de vos courriers indésirables.

Vous pouvez demander la génération d'un nouvel identifiant votant via la page de problème de connexion.

Si l'adresse email renseignée dans le formulaire est bien la même que celle importée au sein du système, vous recevrez automatiquement un nouvel identifiant votant par email.





2. Tableau de bord

2.1 - Afficher les candidatures

Avant, pendant et après le vote, vous pouvez vous connecter sur la plateforme de vote et accéder à la liste des candidatures.

Cette étape vous permet de consulter la liste des candidatures avant le vote et de consulter les documents associés.

Pour accéder à la liste des candidatures, connectez-vous sur la plateforme de vote et cliquez sur le lien *Afficher les candidatures* sur le tableau de bord électeur.





2.2 - Transparence de l'urne

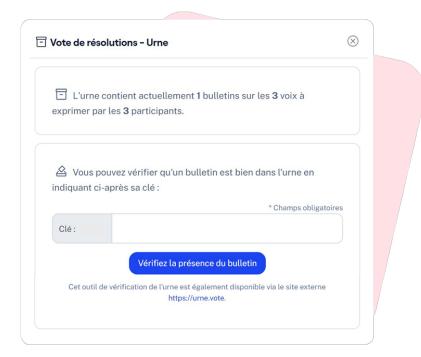
La transparence de l'urne permet aux électeurs de pouvoir vérifier que leur bulletin a bien été pris en compte au sein du système et n'a pas été altéré. Pour accéder à cet outil de vérifiabilité, connectez-vous sur la plateforme de vote et cliquez sur le lien *Transparence de l'urne*.

Avant même l'envoi de votre bulletin, une empreinte numérique de votre bulletin est affichée.

Juste après avoir envoyé votre bulletin dans l'urne, vous pourrez retrouver cette empreinte numérique associée cette fois ci à un numéro de série aléatoire et unique.

Vous pouvez conserver ce numéro de série et interroger l'urne à n'importe quel moment pour vérifier que votre bulletin s'y trouve bien et que son empreinte n'a pas changé.

Cette fonctionnalité de transparence de l'urne est également disponible via la plateforme externe Contrôle d'urne numérique par huissiers de justice.



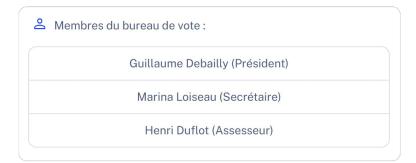


2.3 - Voir les membres du bureau de vote

Avant, pendant et après le vote, vous pouvez consulter la liste des membres du bureau responsables du bon déroulement des opérations de vote.

Les membres du bureau ont accès à une interface sur la plateforme de vote leur permettant de suivre les élections et de détecter tout dysfonctionnement.

Pour accéder à la liste des membres du bureau, connectez-vous sur la plateforme de vote et cliquez sur le lien *Voir les membres du bureau*.





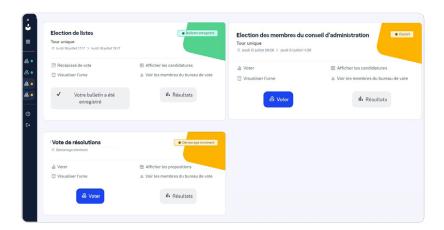
3. Comment voter

3.1 - Accéder au scrutin

Une fois identifié sur la plateforme de vote, vous serez automatiquement redirigé vers le premier scrutin en cours, ou à défaut, vers votre tableau de bord.

Celui-ci contient les différents scrutins configurés sur la plateforme auxquels vous avez accès.

Si le vote est en cours, vous pouvez cliquer sur le bouton "Voter" pour accéder à la liste des candidatures et exprimer votre choix.





3.2 - Valider son bulletin

Une fois votre choix effectué, veuillez cliquer sur le bouton "Etape suivante".

Un nouvel écran de confirmation affichera le contenu de votre bulletin.

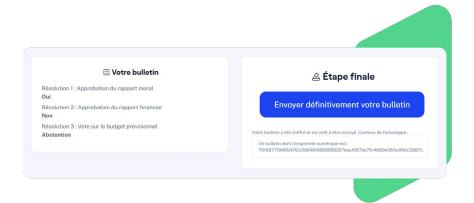
S'il correspond bien à ce que vous souhaitez voter, cliquez sur le bouton "Envoyer définitivement votre bulletin".

Attention, une fois envoyé, votre bulletin ne peut plus être modifié.

Vous pouvez également voir l'empreinte numérique de votre bulletin avant l'envoi.

Cette empreinte ne changera jamais et vous permet, suite à l'envoi dans l'urne, de vérifier que le système a bien pris en compte votre bulletin et que son empreinte est bien toujours la même.

Ce procédé, défini par la CNIL comme la "transparence de l'urne", vous permet de vous assurer à n'importe quel moment que votre bulletin est bien présent et qu'il n'a jamais été modifié depuis sa construction sur votre navigateur.





3.3 - Récépissé de vote

Une fois votre vote exprimé, un récépissé vous sera automatiquement envoyé sur votre adresse email. Celui-ci contient la preuve de votre enregistrement dans la liste d'émargement.

Vous pouvez à tout moment télécharger de nouveau ce récépissé de vote via votre tableau de bord.

Juste avant l'envoi de votre bulletin dans l'urne, l'empreinte numérique de votre bulletin est affichée. Elle est calculée par votre propre navigateur web avant l'envoi du bulletin et vous permet ainsi de vérifier qu'une fois réceptionné dans l'urne, votre bulletin n'a pas été modifié.

Lors de l'insertion de votre bulletin dans l'urne, un numéro de série aléatoire a été généré.

Vous pouvez le voir à l'écran et le télécharger une fois votre bulletin envoyé.

Nous vous affichons également l'empreinte du bulletin qui a été transmise à l'urne, cette empreinte doit correspondre à celle qui était affichée à l'écran avant l'envoi, vous permettant ainsi de vérifier que ce qui a été enregistré correspond bien au bulletin qui a été préparé sur votre navigateur.

Vous pouvez interroger l'urne avec ce numéro de série pour vérifier que votre bulletin est non seulement bien présent, mais également qu'il n'a pas été modifié grâce à la vérification de son empreinte numérique.

Vous pouvez vérifier que le bulletin correspondant à votre numéro de série est bien dans l'urne en interrogeant l'urne via votre espace de vote ou via la plateforme externe https://www.urnes-huissier.fr.

Il convient de garder l'empreinte et le numéro de série secrets, ils vous permettent de suivre votre bulletin dans l'urne.

Par souci de confidentialité, ni le numéro de série ni l'empreinte ne sont associés à votre identité et après avoir été affichés, ils ne seront plus accessibles.

